

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

La discrimination linguistique ou la glottophobie

La glottophobie est une forme de discrimination linguistique qui consiste à rejeter ou à marginaliser quelqu'un en raison de sa langue ou de son accent. Elle peut prendre différentes formes, comme l'exclusion sociale, la discrimination dans l'emploi, l'éducation ou les services publics. Elle peut être perpétrée à l'encontre de personnes qui parlent une langue minoritaire, qui ont un accent qui diffère de celui de la majorité, ou encore envers les personnes qui sont considérées comme parlant mal une langue. Il s'agit d'une discrimination qui peut entraîner des conséquences importantes sur la vie des personnes qui en sont victimes. Cette discrimination linguistique porte le nom de glottophobie. C'est une discrimination banalisée, car ceux qui la commettent n'ont pas le sentiment de commettre quelque chose d'illégitime et encore moins d'illégal.

La question des accents a longtemps été un stigmate pour les gens nés ailleurs après avoir vécu/ avoir été élevés entre deux pays, voire deux cantons durant leur vie ! Certain·es de nos concitoyen·nes s'expriment dans un français qui leur a valu des insultes à l'école, ou dans leur vie professionnelle. La population verniolane est formée de 52,9% de suisses - (toutes régions linguistiques confondues), dont 13,4 de naturalisés, et de 47,1% d'étrangers originaires de 136 pays. On parle donc de plus de la moitié (60,5% de la population) née ailleurs.

En considérant le fait que les tournures de langue et les accents sont identitaires, ce sont bel et bien les personnes elles-mêmes ou les groupes de personnes qui font l'objet de ces discriminations et non les pratiques linguistiques en tant que telles. La glottophobie est donc le traitement discriminatoire d'une personne au prétexte que son français s'écarte de la norme (*un* accent régional, Alémanique, Tessinois, Romanche) ou un accent lié à une langue de l'immigration représentatifs de toute la diversité verniolane.

CONSIDÉRANT QUE LA COMMUNE DE VERNIER

- Est un palier de gouvernance de proximité qui représente la diversité de ses citoyen·nes ;
- Œuvre à offrir à toute personne un environnement sain, sécuritaire, ouvert et accueillant ; et en ce sens, à garantir le droit au respect, à l'inclusion et à la reconnaissance.

ÉTANT DONNÉ QUE

- L'égalité est un droit fondamental qui constitue une valeur essentielle de la démocratie ;
- Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

- Des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

En conséquence, dans une commune qui s'honore de lutter contre les discriminations sous toutes les formes, celle-là n'est pas encore prise en compte, et notre commune doit agir face à ce phénomène et lutter contre les violences liées à la glottophobie.

Par ces motifs, le Conseil Municipal de Vernier invite le Conseil administratif à :

- Déclarer que la glottophobie est une forme de discrimination ;
- Faire de la prévention active contre la glottophobie auprès de la population ;
- Promouvoir à travers la lutte contre la glottophobie les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion lors de ses interventions et auprès de ses partenaires ;
- Inclure dans ses actions de préventions et d'actions auprès des associations la notion de lutte contre la glottophobie ;
- Proposer une formation pour prévenir et combattre les actes liés à la glottophobie.

Wahba Ghaly, Gladys Acosta Brandrup, Eylem Tas Polat,
Diane Graber, Sophie Bobillier et Maria Gaulin
Conseiller·ères municipal·es

Vernier, le 20 mars 2023